

RAPPORT D'ACTIVITE 2016

SMED13

Syndicat Mixte d'Énergie du Département
des Bouches-du-Rhône





SOMMAIRE

#01	LE MOT DU PRESIDENT	P2
#02	LE POINT DE VUE DES ELUS	P3
#03	LE TERRITOIRE DES CONCESSIONS	P4-5
#04	L'ACTIVITE AU FIL DES MOIS	P6-9
#05	LE CONTROLE DES CONCESSIONS	P10-11
#06	LA MAITRISE D'OUVRAGE	P12-13
#07	L'INFORMATION A L'ATTENTION DES COMMUNES	P14
#08	L'ACHAT D'ENERGIE	P15
#09	LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LA CROISSANCE VERTE	P16-17
#10	LES INSTANCES ET LES SERVICES	P18-19
#11	LE PATRIMOINE DU SMED13	P20
#12	LE BILAN FINANCIER	P21
#13	L'ORGANIGRAMME	P22
#14	LES PERSPECTIVES ET LES ORIENTATIONS	P23
#15	LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2016	P24

LE MOT DU PRESIDENT



Avec les membres du Bureau, j'ai choisi de nommer au poste de Directeur général des services François CAPON. Premier agent du Syndicat, je lui avais confié, avec le Président Maurice MERENDOL, la création et l'animation du SMED13. Il est à l'initiative, avec Jules SUSINI, de la création de la concession gaz, de la mobilité GNV et des groupements d'achat d'énergie. C'est en toute confiance qu'avec les élus membres du Bureau nous avons promu à ce poste François.

Je lui ai demandé de s'atteler dès sa nomination à la préparation des nouvelles relations avec la Métropole. Il s'y est investi avec la passion que nous lui connaissons.

Nous avons conforté les relations avec les concessionnaires, notamment avec ENEDIS, puisqu'une nouvelle direction départementale a été mise en place.

Sous l'impulsion de Laurent GESLIN, nous avons travaillé avec ENEDIS à la sécurisation juridique de l'exercice de la compétence de la maîtrise des travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement.

Cette année 2016 a vu le lancement du plan de déploiement des IRVE. Ce programme ambitieux, que porte Michel PERONNET, équipera le département de plus de 157 bornes de recharge pour véhicules électriques. Nous bénéficions du soutien de l'ADEME, avec un financement à hauteur de 50%.

Notre département se verra doté d'un maillage équilibré et harmonieux de bornes électriques pour tous les usagers. Avec le GNV et les IRVE, le Syndicat devient un acteur de la transition énergétique grâce à la mobilité propre.

Nous avons poursuivi notre action dans les groupements d'achat de fourniture d'énergie, avec les contrats inférieurs à 36KVA. Suite logique de la démarche lancée avec les ex tarifs jaune et vert, nous avons pu ainsi faire bénéficier nos membres d'une réduction de 18%.

Plusieurs communes ont opté pour une alimentation de leur patrimoine en électricité verte, démontrant une fois de plus l'engagement de nos collectivités locales dans la transition énergétique.

Fort du succès de ces groupements, nous préparons leurs renouvellements pour les années à venir.

Je sais pouvoir également compter sur toute l'équipe du SMED13, sincèrement dévouée à l'intérêt général pour continuer à vous accompagner.

Cette année nous vous présentons un rapport d'activité synthétique qui témoigne de toutes les actions entreprises.

Ensemble, travaillons pour un territoire moderne et solidaire.

Cordialement V. Saute

Jack SAUTEL

Président du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône,
Vice-président de la FNCCR et Maire de Maussane-les-Alpilles

LE POINT DE VUE DES ELUS



Depuis plus d'une année, les groupements de commande d'achat d'énergie occupent une très large part dans l'activité du Syndicat. Bien sûr, la mise en place a été comme chez tous nos collègues complexe à réaliser ; le rodage était nécessaire. Nous avons capitalisé un retour d'expérience concret qui sécurise notre action. Grâce à ces acquis, nous avons consacré cette année à la préparation des renouvellements des marchés.

Nous sommes restés attentifs à vos observations et nous avons œuvré avec fermeté, à défendre les intérêts de chacun des membres auprès des fournisseurs, soyez en convaincus. Là, nous avons trouvé le point d'équilibre.

A l'évidence, les groupements d'achat d'énergie ont rempli leur mission, à savoir : assurer un service de qualité au meilleur coût.

Nous avons su transformer la contrainte imposée par les nouvelles procédures en atout et c'est le point le plus important : une réelle culture commune s'est construite entre nous tous autour de la fourniture d'énergie. L'affluence rencontrée lors de nos réunions mensuelles en est la preuve. Nous avons jeté les premières bases d'une normalisation des procédures en concertation avec les fournisseurs.

Pour cette mission, le Syndicat s'est étoffé d'une nouvelle recrue.

Nous avons signé une convention avec la communauté urbaine MPM pour la poursuite des missions de contrôle de la distribution du gaz sur les quatorze communes du territoire. Elle permet d'homogénéiser l'exercice de la mission d'autorité concédante sur notre concession. Elle sera renouvelée confirmant le bon climat dans les relations entre le SMED13 et la Métropole Aix-Marseille Provence.

Jules SUSINI

1er Vice-Président, Délégué à la concession gaz et à l'achat d'énergie
Conseiller métropolitain
Adjoint au Maire d'Aix-en-Provence



Le SMED13 effectue annuellement le contrôle de la concession. L'objectif est, notamment, d'assurer le contrôle des réseaux publics de distribution publique d'électricité et de vérifier le bon accomplissement des missions de service public fixées par le cahier des charges de concession.

Cette expertise, publiée sous forme de rapport, nous permet de mieux connaître notre concession électricité et d'en maîtriser les enjeux.

La présentation du Compte-rendu d'activité de concession est le moment privilégié d'échange avec le concessionnaire ENEDIS. Il faut noter que depuis peu ce CRAC intègre de nouveaux indicateurs techniques et financiers.

Comme toujours, nous entretenons cette qualité de confiance et d'exigence technique.

Laurent GESLIN

Vice-président délégué au contrôle de la concession électricité
Maire de Mas-Blanc-des-Alpilles



La situation financière de notre établissement est bonne et mérite quelques précisions.

- Les résultats du CA 2016 apparaissent excellents (près de 2 M€), mais il faut les relativiser en intégrant les restes à réaliser sur des travaux et le remboursement d'un prêt relais pour la construction du siège.

Cela conduit à un excédent disponible net d'environ 450 000€, qui traduit tout de même une bonne santé financière.

- Concernant le Budget Primitif 2017, les montants de la section de fonctionnement se situent sensiblement au même niveau qu'en 2016.

La Section d'Investissement enregistre une augmentation de l'ordre de 3 M€ par rapport à 2016, en raison du report des Restes à réaliser sur travaux et de l'inscription de l'opération IRVE en totalité sur 2017, même si sa concrétisation s'étalera sur deux ans, en s'équilibrant financièrement.

Tous ces éléments montrent le dynamisme de notre Syndicat et sa volonté d'œuvrer pour ses adhérents avec une vision d'avenir, sans perdre de vue la nécessaire rigueur budgétaire qui s'impose.

Jacky GERARD

Vice-Président et Rapporteur du budget
Conseiller départemental et Maire de Saint-Cannat



Notre Syndicat vit une étape importante de son histoire en tissant des relations solides et durables avec la Métropole. Il est important de nous centrer sur deux grandes idées : nos compétences et notre savoir-faire en aménagement énergétique. En ce sens, notre travail avec la Métropole Aix Marseille Provence est essentiel. C'est avec le désir de devenir un partenaire incontournable que nous participons à cette nouvelle donne. Nous afficherons une identité de dimension nationale en rejoignant le label Territoire d'Energie adopté par la plupart des Syndicats d'énergie. Cette opportunité proposée par la FNCCR nous donnera une autre dimension.

Bernard BASTIDE

Vice-Président et délégué à la communication
Adjoint au Maire de Gardanne



Aujourd'hui, nous commençons à récupérer le fruit de notre travail grâce à l'évolution des compétences et le savoir-faire du Syndicat. Nos accords avec la Métropole, j'en suis convaincu seront bénéfiques pour notre avenir. Bien sûr, nous passons par une période d'adaptation. J'ai toute confiance en l'équipe qui se met en place ; son expérience nous fera franchir cette passerelle. Cela nous amène à une révision de l'organisation pour agir dans une démarche qualité pour une efficacité renforcée.

Notre chantier mobilité propre trace sa route et 2017 sera le temps du déploiement des bornes de recharge électriques dans nos communes. Des bornes que nous attendons impatiemment.

Michel PERONNET

Membre du Bureau du SMED13
et Adjoint au Maire de Grans

LE TERRITOIRE DES CONCESSIONS

LE SYNDICAT

Le Syndicat Mixte d'Électrification du Département des Bouches-du-Rhône (SMED13) a été créé en 1994. À l'origine, 84 communes ont adhéré au Syndicat adoptant ainsi le nouveau modèle de Cahier des charges avec le concessionnaire, valable pour une durée de trente ans.

Depuis le 1^{er} juillet 1999, 118 communes sont adhérentes soit la totalité des communes, à l'exception de la ville de Marseille.

En 2006, le Syndicat Mixte d'Électrification devient Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône en se dotant de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz combustible.

Le 18 décembre 2006 est signé par le SMED13 et Gaz de France (devenu GRDF) un cahier des charges unique d'une durée de trente ans pour le compte de 57 communes. Depuis la concession gaz n'a cessé de croître pour atteindre un total de 80 communes au 31/12/2015.

Par arrêté préfectoral la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles a transféré aux communautés urbaines la compétence d'autorité concédante de la distribution publique d'électricité en lieu et place des communes.

17 des 18 communes-membres de la Métropole Aix-Marseille Provence avaient préalablement à ce transfert, délégué cette compétence au Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône.

En 2015, la communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole s'est substituée de plein droit à ses communes-membres au sein de ce Syndicat et a, par conséquent, désigné ses représentants auprès du Comité syndical, organe délibérant du SMED13.

Au 1^{er} janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille Provence s'est à son tour substituée de plein droit à la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole.

LES COMPÉTENCES

Pour accomplir sa mission, le Syndicat dispose de la compétence de base obligatoire et s'est doté de compétences optionnelles à la carte.

Compétences obligatoires :

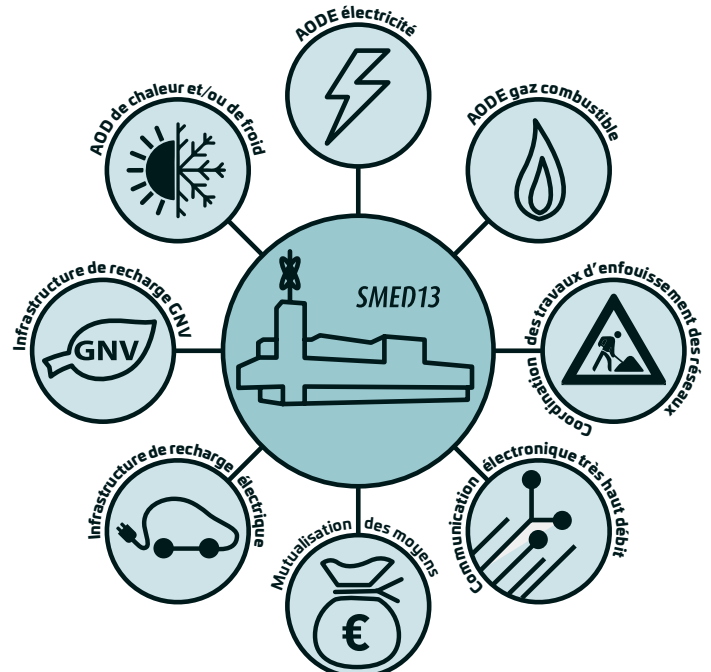
- Autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie électrique.
- Autorité organisatrice de la distribution publique de gaz combustible.

Compétences optionnelles :

- Maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement, de renforcement, d'amélioration et de renouvellement des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique,
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement (Article 8),
- Réalisation et coordination du premier groupement de commandes achat de fourniture d'énergie gaz naturel.

Au 10 décembre 2015, le SMED13 a étendu son activité en se dotant de nouvelles compétences optionnelles à la carte :

- Mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de l'infrastructure de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables,
- Mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de l'infrastructure de distribution nécessaires au gaz naturel pour véhicules (GNV),
- Autorité organisatrice pour les réseaux de chaleur et ou de froid.



LE FINANCEMENT EN CHIFFRES

297 458 €

de participation des communes au titre de la maîtrise d'œuvre des travaux d'intégration et de renforcement

115 839 €

de cotisation des communes

1 407 576 €

de subventions FACE

1 600 167 €

de redevance de concession

721 301 €

perçus au titre de la TCCFE des communes de moins de 2 000 habitants, dont 99,5% reversés aux communes

733 287 €

de récupération de TVA Enedis

12 247 €

de participation diagnostic éclairage public

912 734 €

de participation Enedis au titre de l'Art. 8

390 615 €

de subvention CD13

390 615 €

perçus au titre de la TCCFE des communes de moins de 2 000 habitants, dont 99,5 % reversés aux communes

LE PATRIMOINE EN CHIFFRES

637 127 USAGERS
d'électricité consommateurs

9 816 PRODUCTEURS
décentralisés

93 323 CLIENTS
en gaz naturel

20 418 KM
de réseau électrique basse
et moyenne tension

2 083 KM
de réseau gaz naturel

L'INSTITUTION EN CHIFFRES

118 COMMUNES MEMBRES
soit environ

1 153 026 HABITANTS

90 COMMUNES ADHÉRENTES
aux compétences optionnelles de maîtrise
d'ouvrage de travaux de renforcement,
sécurisation et enfouissement des réseaux
électriques

80 COMMUNES ADHÉRENTES
à la compétence optionnelle gaz

49 COMMUNES ADHÉRENTES
au groupement de commande gaz

LES REALISATIONS SUR L'ANNEE 2016 EN CHIFFRES

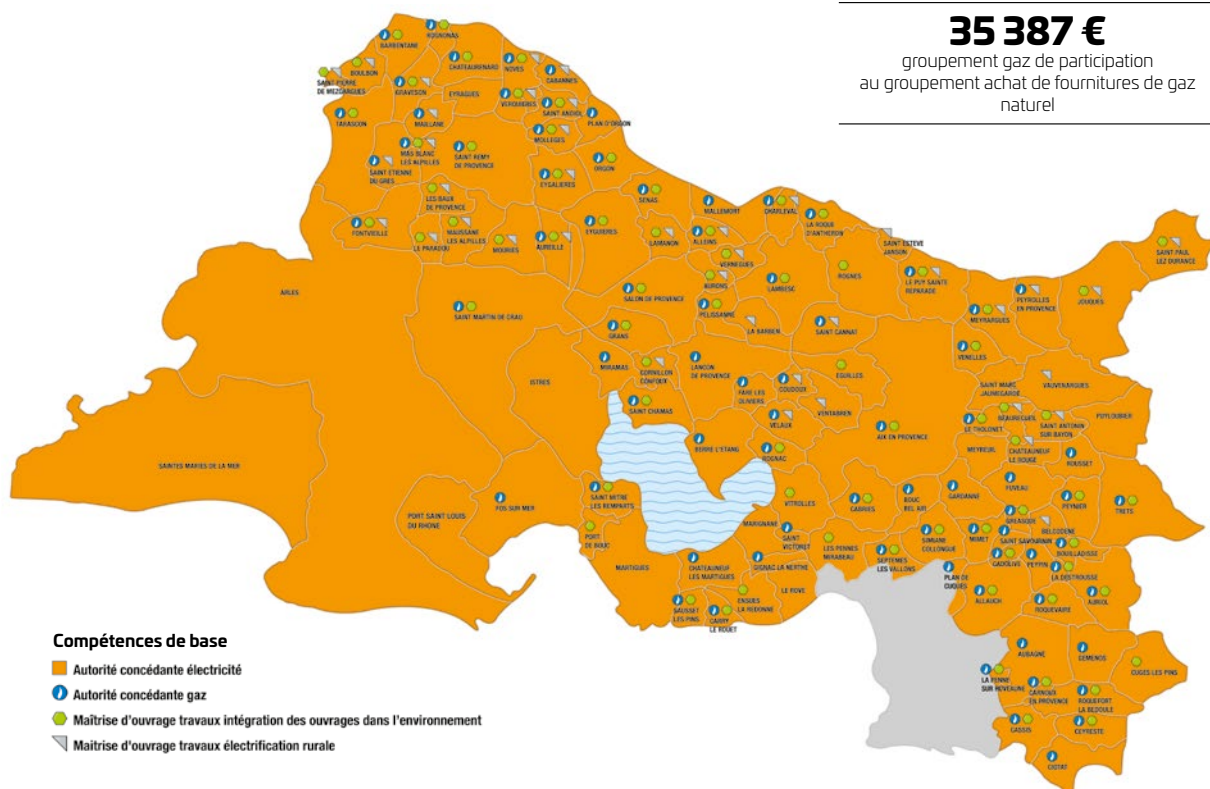
54 OPÉRATIONS
sous maîtrise d'ouvrage SMED13

5 096 246 €
de travaux sur le réseau d'électricité

910 905 €
de travaux sur les réseaux
de communications électroniques

145 922 €
pour les diagnostics éclairages publics

35 387 €
groupement gaz de participation
au groupement achat de fournitures de gaz
naturel



L'ACTIVITE AU FIL DES MOIS



14.1.2016
MIRAMAS

COMMISSION EXTRA-SYNDICALE
ACHAT ENERGIE

- Retour d'expérience sur l'offre de Direct énergie pour la fourniture de gaz naturel
- Présentation de l'offre EDF et des services associés pour la fourniture d'électricité (Lot2)

4.2.2016
MIRAMAS

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

- Présentation du rapport d'analyse des offres - Attribution du marché de travaux 2016/2020



2-3.3.2016
MIRIBEL

VISITE DU SITE OLAC PHILIPS

- Centre de démonstration d'éclairage public extérieur

11.2.2016

MIRAMAS

COMMISSION EXTRA-SYNDICALE
ACHAT ENERGIE

- Renseignement qualifié sur les factures d'électricité en offre de marché

JANVIER

FEVRIER

MARS

21.1.2016
MIRAMAS

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

- Présentation du rapport d'analyse des candidatures pour le marché de travaux 2016/2020

21.2.2016

MIRAMAS

COMMISSION EXTRA-SYNDICALE
ACHAT ENERGIE

- Présentation détaillée des premières factures d'électricité en offre de marché (lot2)

10.3.2016
MIRAMAS

COMMISSION EXTRA-SYNDICALE
ACHAT ENERGIE

- Espace client service en ligne (service Di@lège et télésuivi courbe de charge)

28.1.2016
MIRAMAS

BUREAU SYNDICAL



16.3.2016
MIRAMAS

BUREAU SYNDICAL





9.5.2016
MIRAMAS
 COMMISSION EXTRA-SYNDICALE
 MOBILITE PROPRE

- Lancement du programme du plan de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques



16.6.2016
MIRAMAS
 COMMISSION EXTRA-SYNDICALE
 ACHAT ENERGIE

- Présentation de l'offre retenue (lot 1)
- Exposé des opérations de bascule des contrats vers l'offre du marché – Edmond COUSIN Cabinet AEC



11.5.2016
MIRAMAS
 COMITÉ SYNDICAL AU SME EUROALPILLES

- Adoption du compte administratif et du compte de gestion 2015
- Contrôle des concessions Electricité et Gaz
- Présentation du compteur LINKY, par Frédéric BERINGUIER, Directeur Territorial Enedis



14.4.2016
MIRAMAS
 COMMISSION EXTRA-SYNDICALE
 ACHAT ENERGIE

- Optimisation des coûts liés au tarif d'utilisation des réseaux de distribution

AVRIL

MAI

JUIN



31.5.2016
PARIS
 CONGRES DES MAIRES

- Convention de partenariat "mobilité durable" – L'utilisation du GNV et du BIO GNV

21.4.2016
MIRAMAS
 COMMISSION RESEAUX ELECTRIQUES, CONTROLE ET TRAVAUX

- Répartition des financements Article 8 et FACE, programme 2016



24.5.2016
MIRAMAS
 COMMISSION EXTRA-SYNDICALE
 ACHAT ENERGIE

- Organisée en partenariat avec l'Association Française du gaz Méditerranée, en présence de Patrick DARDOISE, Directeur du projet - Opérateur de Comptage à GRDF
- Intervention sur les compteurs communicants gaz : premiers retours sur le pilote de déploiement



L'ACTIVITE AU FIL DES MOIS



8.7.2016
MIRAMAS

BUREAU SYNDICAL

- Retour d'expérience sur l'offre de Direct énergie pour la fourniture de gaz naturel
- Présentation de l'offre EDF et des services associés pour la fourniture d'électricité (Lot2)



14.9.2016
MIRAMAS

COMMISSION EXTRA-SYNDICALE
ACHAT ENERGIE

- Préparation de la nouvelle consultation sur la fourniture de gaz naturel
- Présentation des solutions informatiques de gestion de l'énergie

JUILLET

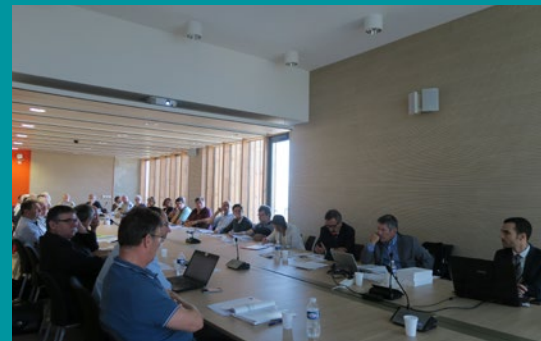
AÔUT

SEPTEMBRE

21.7.2016
MIRAMAS

COMMISSION EXTRA-SYNDICALE
ACHAT ENERGIE

- Point sur la bascule des contrats en cours
- Présentation du "service aux administrés et/ou collaborateurs" (conseil technique en économie d'énergie sur la commune)



23.9.2016
MIRAMAS

COMMISSION EXTRA-SYNDICALE

- Présentation du CRAC (compte rendu annuel de concession) par le concessionnaire GRDF, présenté par Jean-Luc CIZEL et son équipe



10.11.2016
MIRAMAS

COMMISSION EXTRA-SYNDICALE
MOBILITE PROPRE

- Dématérialisation des factures d'électricité avec la participation du Payeur départemental Jean-Christophe Caire

10.10.2016
MIRAMAS

COMMISSION EXTRA-SYNDICALE
ACHAT ENERGIE

- Présentation renseignée sur les factures d'électricité en offre de marché (lot1), pour les sites relevant du tarif bleu

24.11.2016
GRANS

COMMISSION EXTRA-SYNDICALE
PRESENTATION DU COMPTE-RENDU
DE CONCESSION ELECTRIQUE
(LE MATIN)

- Présentation du CRAC par ENEDIS et EDF
- Présentation des nouvelles dispositions de la Maîtrise d'Ouvrage des travaux d'intégration des réseaux électriques dans l'environnement par Laurent GESLIN



JOURNÉE DES MAIRIES ENEDIS
(L'APRÈS MIDI)

- Le déploiement du compteur Linky, le nouvel Espace en ligne dédié aux Collectivités Locales et AODE, l'impact des lois SRU - UH sur les modalités de raccordement électrique et les Réseaux du Futur

OCTOBRE

NOVEMBRE

DECEMBRE



20.10.2016
MIRAMAS
BUREAU SYNDICAL

30.11.2016
BOUC-BEL-AIR

COMITE SYNDICAL

- Plan de déploiement des IRVE (financement)
- Politique de communication - Exposé de Bernard Bastide



- Signature de la convention cartographie SMED13/ENEDIS

8.12.2016
MIRAMAS

COMMISSION EXTRA-SYNDICALE
ACHAT ENERGIE

- Méthodologie pour la préparation du budget 2017 avec di@lège (nouvelle version)
- Renouvellement de marché d'achat de fourniture d'énergie électrique



LE CONTROLE DES CONCESSIONS

I. "...Les autorités concédantes précitées assurent le contrôle des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz. A cette fin, elles désignent un agent du contrôle distinct du gestionnaire du réseau public de distribution."

Article L 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(Créé par l'article 17 de la loi du 10 février 2000 sur l'électricité et modifié par les articles 14, 26 et 33 de la loi du 3 janvier 2003 sur le gaz et l'électricité).

ELECTRICITE

Contrôle de la concession électrique :

Le SMED13 en tant qu'autorité concédante, veille à la bonne exécution du service public de la distribution d'électricité et à la qualité de l'électricité distribuée par le concessionnaire ENEDIS en charge d'exploiter le réseau, propriété des communes.

En 2016, le contrôle, réalisé en interne et concernant l'année 2015, porte sur l'inventaire technique patrimonial, l'analyse de l'exploitation du patrimoine de la concession et l'analyse comptable et financière de la concession. Il est complété par une synthèse du contrôle.



Le rapport de contrôle 2014 ainsi que sa synthèse sont téléchargeables sur www.smed13.fr

TAXE ELECTRICITE : TCCFE

La loi NOME transpose la directive européenne du 27 octobre 2003 visant à harmoniser la fiscalité européenne. Cette réforme modifie les modalités de calcul de la taxe sur l'électricité. En effet, alors que la taxe levée jusqu'en 2010 s'appliquait sur les montants facturés (consommations d'électricité mais également abonnements), la nouvelle taxe est une assise, c'est-à-dire qu'elle est uniquement basée sur les quantités consommées.

La taxe est éligible au moment de la livraison d'électricité par un fournisseur (ou dès l'inscription comptable des sommes perçues par le fournisseur), à chaque point de livraison d'un utilisateur final.

Les articles L.2333-2 et L.5212-24 du CGCT disposent que la taxe communale sur la consommation finale d'électricité soit perçue de plein droit par le SMED13, au titre exclusif de sa compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité, à la place des communes-membres dont la population (recensement INSEE) ne dépasse pas le seuil de 2 000 habitants.

Le SMED13 perçoit donc depuis 2012 la taxe communale sur la consommation finale d'électricité en lieu et place des 20 communes de moins de 2 000 habitants sur le territoire de la concession.

Depuis, le 1^{er} janvier 2016, de nouvelles dispositions sont appliquées à cette taxe.

Les collectivités ne sont plus libres de fixer leur coefficient multiplicateur entre 0 et 8,50. Pour l'année 2016, en application du L. 5212-24 du CGCT, les collectivités doivent prendre une délibération avant le 1^{er} octobre de chaque année, si leur coefficient multiplicateur ne correspond pas à une des valeurs imposées par la loi, soit : 0, 2, 4, 6, 8 ou 8,50.

Désormais, ce ne sera plus le coefficient multiplicateur qui servira de référence à l'actualisation annuelle des tarifs de taxation, mais les deux tarifs de base prévus à l'article L.3333-3 du CGCT, soit 0,75 €/MWh pour les quantités d'électricité livrées sous une puissance souscrite égale ou inférieure à 36 kVA, et 0,25 €/MWh pour les puissances souscrites supérieures à 36 kVA et égales ou inférieures à 250 kVA.

L'actualisation de ces deux tarifs (sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation) devrait faire désormais l'objet d'une disposition présentée par le gouvernement et adoptée chaque année en loi de finances. Les collectivités n'ont donc plus à délibérer avant le 1^{er} octobre de l'année N-1 pour actualiser les tarifs de taxation applicables sur leur territoire à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante.

Pour les années suivantes, sauf délibérations contraires, le coefficient multiplicateur choisi restera le même.

Le décret du 24 décembre 2015 modifie les articles R.2333-6 et R.3333-1-6 du Code général des collectivités territoriales et précise ainsi la publication des tarifs actualisés de la TCCFE sur un site internet du ministère chargé du budget, avant le 1^{er} avril de chaque année, pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier de l'année suivante.

Par délibération du 1^{er} juin 2015, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité pour l'année 2016 :

- de fixer à 8,5 le coefficient multiplicateur appliqué aux deux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité mentionnés à l'article L.3333-3 ;
- de maintenir, sauf délibération contraire, ce coefficient à 8,50 pour les années à venir ;
- de reverser à la commune 99,5% du produit de la taxe perçue par le SMED13 sur le territoire de la commune et conserver 0,5% au titre de frais de gestion et contrôle.

Durant l'année 2016, le versement de la taxe au SMED13 a fait l'objet de plusieurs points de contrôle, dont notamment le contrôle de :

- l'exercice effectif de déclarations des fournisseurs présents,
- la réception des états trimestriels,
- le prélèvement pour frais de déclaration et de versement et du coefficient multiplicateur,
- le délai de reversement.

Suite à ces contrôles, différentes observations ont dû être faites à certains fournisseurs.

A noter :

A partir de 2017 et par décision du Comité syndical du 22 mars 2017, le SMED13 peut percevoir, - sur la base de l'article L.3333-3 du CGCT -, la TCCFE à la place des Communes membres de plus de 2 000 habitants et leur reverser 99,5 % du montant de cette taxe.

Un modèle de délibération de transfert est à la disposition des communes de plus de 2 000 habitants sur le site du SMED13 : www.smed13.fr

GAZ

Contrôle de la concession sur 4 ans avec édition d'un tableau de bord.

Dans un souci de rationalisation administrative et de lisibilité didactique, le Syndicat a modifié légèrement la démarche de Contrôle de la Concession gaz en passant d'un marché annuel à un marché quadri-annuel comprenant les prestations suivantes.

Pour cette année, une attention particulière a été portée sur la préparation des conférences départementales, la méthanisation, ainsi que la définition d'axes de déploiement de réseau gaz naturel et d'identification des délégations de service public.

A la fin de cette mission, en 2015, il sera demandé la réalisation d'un tableau de bord retraçant l'évolution de ces 4 années.

En complément des informations transmises, une réunion sur site a permis de mesurer le travail de comptage et d'analyse du gaz naturel réalisé par GRTgaz (Gestionnaire du réseau de transport de gaz naturel).

LA MAITRISE D'OUVRAGE

Le SMED13 réalise différents types d'opérations pour à la fois, renforcer, sécuriser et dissimuler le réseau électrique basse et moyenne tension.

RENFORCEMENT ET SECURISATION DE RESEAUX

Les opérations de renforcement et de sécurisation de réseaux consistent à adapter le réseau de distribution d'électricité au développement des besoins des usagers et/ou à remettre en état.

Elles sont déterminées en fonction des plaintes des usagers, des contraintes de tension, d'intensité ou de transformation de puissance, ainsi que du type de réseaux, les réseaux en fils nus étant plus sensibles aux aléas climatiques.

Ces travaux concernent les communes en régime d'électrification rurale, soit 30 communes sur la concession SMED13.

DOTATIONS FINANCIERES 2016

FACE renforcement	858 000 €
FACE extension	214 000 €
FACE sécurisation fils nus	87 000 €
FACE sécurisation fils nus de faible section	70 000 €
FACE enfouissement	108 000 €

En 2016, 21 communes ont bénéficié des travaux du SMED13 pour un montant total HT de 2 463 106 euros soit 25 opérations et environ 14,9 km de réseaux déposés.

TRAVAUX DE SECURISATION 2016

COMMUNE	DESIGNATION	
JOUQUES	Sécurisation BT poste "PALUNETTE"	44 000,00 €
PEYROLLES	Sécuris.BT postes "AIME BERNARD"	48 000,00 €
LE PUY SAINTE REPARADE	Sécurisation poste PUGET	47 000,00 €

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT 2016

COMMUNE	DESIGNATION	
MOURIES	Enfouissement rue du Temple poste "Maison neuve"	110 000,00 €
SAINT MARC JAUMEGARDE	Enfouissement HTA issu des Postes "Tour de César" et "Keyrié".	68 000,00 €

TRAVAUX DE RENFORCEMENT 2016

COMMUNE	DESIGNATION	
ALLEINS	Renf./BTA issu du poste Ste ANNE	16 000,00 €
	Renf./BTS issu du poste JARDIN Tr2	14 400,00 €
AUREILLE	Renf.HT/BT créat.PSSA Ave des Alpilles	80 611,20 €
BOULBON	Renf.BTS CLASTRE EGLISE Tr1	127 147,34 €
CHARLEVAL	Renf.BTS "DURANCE"	108 600,00 €
FONTVIEILLE	Renf. BTS postes "LEGIER""VALMAJOUR" Tr1	147 200,00 €
LA BARBEN	Renf.HT/BT poste 4UF QUEIREL	149 200,17 €
LES BAUX DE PROVENCE	Renf.BTS poste "ROUGE" départ1	89 406,40 €
MAUSSANE LES ALPILLES	Renf.BT poste "CYPRES"	42 400,00 €
MEYRARGUES	Renf.BTS issu du poste LE MOULIN	64 800,00 €
MOLLEGES	Renf BTS postes CARRERETTE ACACIAS	114 242,59 €
NOVES	Renf.BT issu du poste "VACHET"	23 009,28 €
PARADOU	Renf.BTS "PLOUVIGNON" Ch./ Burlande	138 963,54 €
LE PUY SAINTE REPARADE	Renf.HT/BT 4UF PISCINE	68 956,27 €
SAINT ETIENNE DU GRES	Renf.BTA poste CHAPITRE	36 368,61 €
	Renf.BTS poste TYLER	19 856,40 €
MAILLANE	Renf HT/BT Création PSSA "POUDAIRE" Tr1	162 991,94 €
PEYROLLES	Renf.HT/BT PSSA "BLANQUETTE"	148 808,06 €
VERNEGUES	Renf.BT poste JOUVES	49 200,00 €

DISSIMULATION DE RESEAUX

Ces opérations consistent à enfouir ou mettre en technique discrète sur façade le réseau de distribution publique d'électricité.

Depuis 2005, ces travaux sont coordonnés avec l'enfouissement des réseaux de communications électroniques (convention de partenariat avec l'opérateur Orange).

En 2016, le SMED13 a réalisé 29 opérations de dissimulation des réseaux électriques et de communications électroniques pour un montant total HT de 3 544 046 €, soit environ 10 km de réseaux aériens supprimés.

Ces travaux sont financés par :

- L'Article 8 du cahier des charges de concession, soit une enveloppe annuelle de 1 000 000 € mise à disposition par le concessionnaire ENEDIS, représentant 40 % de l'opération plafonnée,
- Le dispositif d'aides aux communes du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône qui réserve 450 000 € par an, soit 20 % d'aide plafonnée.

COMMUNE	DESIGNATION
PEYNIER	Place du cabaret (T1)
PEYNIER	Avenue du cabaret (tr2)
AIX-EN-PROVENCE	Rues de la Poudrière (T1), Saint Lazare et Martino Deplat
ALLAUCH	Rues Hautes du Village : Rue du Pilon (T1)
ALLAUCH	Rues Hautes du Village : Rue Tramontane (T2 suite)
ALLAUCH	Rues Hautes du Village : Place du Bassin (T3)
ALLAUCH	Rues Hautes Village : Tramontane Camoins (T2)
CASSIS	Port Miou (T7) Avenue J.J. Garcin
GRANS	Bvd V. Jauffret (ancien Rue Germaine Richier)
GRAVESON	Rue Four à chaud
LA PENNE SUR HUVEAUNE	Boulevard Jean-Jacques Rousseau T1
LANÇON DE PROVENCE	Boulevard Pasteur
LE PUY SAINTE REPARADE	Avenue de l'hôtel de Ville et Rue Quilho-Pas (Poste "Les Cigales")
LE PUY SAINTE REPARADE	Rue de l'hôtel de Ville - Avenue de l'Ancienne Poste (Poste "Foyer Rural")
LES PENNES MIRABEAU	Place des Tabords
MOURIES	Chemin de Salomé T2
PELISSANNE	Rue Garibaldi, rue Louis Blanc
PEYNIER	Route de Trets - Avenue de la Libération RD 908 (T2)
PORT DE BOUC	Rue Julian Grimaud T1
PORT DE BOUC	Rue Antoine Bouc
PORT DE BOUC	Rue Julian Grimaud (T 2)
ROGNAC	Boulevard de Verdun (du rond point giratoire au bd de la Poste)
ROGNAC	Boulevard de Verdun (travaux supplémentaires)
SAINT MITRE LES REMPARTS	Rues Lézardière T1, Marotte
SAINT MITRE LES REMPARTS	Rues Lézardière T2, Simiot
TARASCON	Boulevard Gambetta (Tr. 2), route de Maillane
TRETS	Rue Féraud, rue Dubois et rue Clérian
TRETS	Chemin de Saint Jean
VITROLLES	Avenue de Marseille T3 (rd point Monticelli et Constant)

FIBRE OPTIQUE ET APPUIS COMMUNS

Le SMED13, autorité concédante pour les communes propriétaires des réseaux de distribution publique d'énergie électrique, autorise des opérateurs à installer des caméras de vidéo-protection, ainsi que des réseaux de communications électroniques, en fibre optique sur les supports de lignes aériennes basse et moyenne tension. L'utilisation des supports de réseau de distribution d'énergie électrique permet de réduire le coût des projets, notamment en périphérie des centres villes, ou de prolonger un projet enfoui sur une première partie de linéaire.

PROGRAMME COORDONNE DE DEVELOPPEMENT ET DE MODERNISATION DES RESEAUX ENTRE LE SMED13 ET ENEDIS - 2014/2017

Selon l'avenant au cahier des charges de la concession électrique signé le 19 décembre 2013 et afin de renforcer le dispositif des conférences départementales sur les investissements (loi NOME de 2010), le SMED13 et ENEDIS se sont engagés à établir un programme prévisionnel et futur.

Ce programme couvre les investissements futurs, prévisionnels, des deux maîtres d'ouvrage sur la concession, dans le cadre de la répartition de la maîtrise d'ouvrage organisée dans le Contrat de Concession.

Le programme définit des priorités à 4 ans. Ces priorités portent sur :

- Des zones localisées dont l'alimentation doit être fiabilisée, sécurisée ou adaptée aux besoins de développement du réseau ;
- Des quantités d'ouvrages à renforcer ou à construire pour les besoins de développement du réseau, à sécuriser, à moderniser (éradication d'une technologie incidentogène).



Avant/Après : LANÇON DE-PROVENCE - Boulevard Pasteur

L'INFORMATION A L'ATTENTION DES COMMUNES

La communication institutionnelle du Syndicat est un livre ouvert sur l'activité et retrace aussi bien les temps forts que les informations nécessaires à l'actualité de l'énergie. Les documents réglementaires apportent une lecture sur la veille des concessions comme celle des rapports de contrôle. En 2017 avec le lancement des IRVE, elle prendra un virage marketing institutionnel et rejoindra un lectorat pour les utilisateurs des véhicules électriques.

LES PUBLICATIONS LES PLUS RECENTES



Lettre d'information
Fevrier 2016 N°30



Lettre d'information - Edition speciale
Novembre 2016 N°04



Lettre d'information
Juillet 2016 N°31



Rapport d'activité
2015

UN NOUVEAU SITE INTERNET smed13.fr EST A L'ETUDE

Il présentera le Syndicat sous un nouveau visage, une nouvelle ergonomie et de nouvelles fonctionnalités, pour plus de services à disposition des différents élus et des services. La consultation sera lancée début d'année pour une mise en ligne début 2018.

Pour les opérations IRVE des comptes de l'organisation seront ouverts dans les réseaux sociaux. Ces réseaux, par leur souplesse, leur réactivité et leur simplicité constituent un espace de dialogue en constante expansion, dans lesquels nous trouverons une place pour être toujours plus présents, plus réactifs et plus imaginatifs.

L'EVENEMENTIEL TRES PRISE PAR NOS ELUS

La commission communication sensible aux attentes des élus sur les journées événementielles, telles que celles des colloques de la Destrousse qui rencontre toujours un vif intérêt, met à l'étude une stratégie qui sera présentée en commission et mise en œuvre courant 2017.

L'ACHAT D'ENERGIE

FOURNITURE DE GAZ NATUREL

En avril 2015 la commission achat énergie s'est réunie pour une présentation par DIRECT ENERGIE, de l'offre concernant la fourniture de gaz naturel du premier groupement de commandes coordonné par le SMED13.

A cette date le groupement comptait 39 collectivités adhérentes, auxquelles se sont ajoutées depuis lors, d'autres collectivités qui étaient déjà engagées contractuellement. Au total le groupement compte 49 membres.

Ce groupement couvre les besoins en gaz naturel de 438 sites pour une consommation estimée à : 86 GWh.

Il a permis de réaliser pour les collectivités adhérentes, une économie de 20% TTC, soit plus de 2 000 000 €.

Pour la gestion de ce marché, DIRECT ENERGIE a désigné des interlocuteurs privilégiés. Il a également mis à disposition des services et des outils en ligne pour le suivi du marché.

FOURNITURE D'ELECTRICITE

La commission achat énergie a traité le même jour, la création d'un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité. Cette action ayant pour objectif d'apporter une réponse à la fin des tarifs réglementés de vente.

Le groupement de commande pour la fourniture d'électricité a été approuvé par le Bureau syndical du 24 avril 2015 à l'unanimité.



130 collectivités ont fait confiance au SMED13 en rejoignant ce groupement.

Le 7 août 2015, le SMED13 a lancé la première phase de la consultation : publication de l'accord-cadre pour la fourniture d'électricité répartie en deux lots.

Lot 1 – Sites alimentés en BT ayant une puissance souscrite ou inférieure à 36 kVa. Pour 7100 points de livraison soit environ 85 GWh d'électricité.

Lot 2 – Sites alimentés en HTA et BT pour une puissance supérieure à 36 kVa. Pour 876 points de livraison soit environ 90GWh d'électricité.

Le 2 octobre 2015, la CAO achat d'énergie a retenu 3 candidats pour le lot 1 et 2 candidats pour le lot 2. Ces candidats seront invités à proposer une offre de prix lors d'autres consultations à venir.

Le 9 octobre 2015, le SMED13 a lancé la deuxième phase de la consultation du lot 2.

Le 22 octobre 2015, date de la remise des prix, la CAO s'est réunie pour attribuer le marché. Après analyse des offres le candidat EDF SA a été retenu.

L'économie réalisable est de 12% - soit : 1,6 millions d'euros sur un an.

Le marché est exécutoire au 1^{er} janvier 2016. Pour le lot 1, compte tenu du nombre important des points de livraison, la décision prise est de publier le marché subséquent courant 2016.



LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LA CROISSANCE VERTE

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les diagnostics Éclairage public

Le Syndicat met à disposition des communes-membres des moyens et un soutien technique dans le domaine de l'éclairage public.

Il s'est entouré d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, le CEREMA, de partenaires financiers tels que l'ADEME, la Région, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et d'un groupement de bureaux d'études.

Entre 2013 et 2014, le Syndicat a réalisé 37 diagnostics éclairage public sur les communes-membres, soit environ 50 000 points lumineux et 7 000 KW de puissance installée, pour un objectif de réduction de puissance et de consommation de 30 à 50% selon la composition du parc éclairage public.

Le SMED13 renouvelle l'opération, à cet effet, entre 2015/2016 il va auditer le patrimoine éclairage public de 34 autres communes.

Cela représente environ 61 326 points lumineux pour une puissance installée estimée à 12 000 KW.

Charte Éclairage public

Le Syndicat a également édité une charte « consommer juste pour un éclairage public durable », cette Charte Éclairage public a été réalisée en collaboration avec le CEREMA, et avec l'appui de nombreux partenaires comme la Région PACA, l'ADEME PACA, la DREAL PACA, la FNCCR et l'AFE (Association Française de l'Éclairage), ainsi que la contribution active des intercommunalités présentes sur le territoire du SMED13 ; notamment l'Agence Locale de l'Énergie Marseille Provence, la Communauté du Pays d'Aix, le Parc Naturel Régional des Alpilles, le Pays d'Arles.

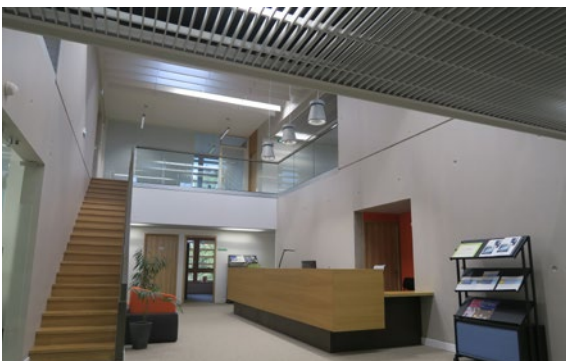
Charte téléchargeable sur www.smed13.fr



Saint-Antonin sur Bayon



Saint-Paul lez Durances



RENOUVELEMENT DU PARC GNV

3 FIAT Punto GNV remplacent trois véhicules en fin de vie.



EN BINOME AVEC L'ATD13

Lancement d'une étude pour l'implantation d'une station GNV - BioGNV pour la réalisation de la première station intercommunale : Auriol, La Destrousse, Roquevaire.



EXEMPLARITE POUR LE SIEGE DU SMED13

Les locaux se singularisent par une réalisation importante en matière de développement durable. Ils intègrent des techniques innovantes ou du moins peu courantes : dalles actives, éolienne, pac eau/eau, plancher technique et absence de faux plafond. Par son exemplarité le Syndicat a notamment obtenu le niveau or (phase conception et réalisation de la Démarche des Bâtiments Durables Méditerranéen).

Le suivi régulier que nous réalisons met en exergue positivement l'atteinte de nos objectifs initiaux du programme en termes de fonctionnement, d'usage, d'ambiance et de performance énergétique.



La construction des locaux du SMED13 est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le Fonds Européen de Développement Régional.

LES INSTANCES ET LES SERVICES

LE COMITE SYNDICAL

Chaque commune membre du SMED13 est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au Comité syndical.

Le comité fonctionne à l'image d'un conseil municipal. Il délibère sur les choix stratégiques, arrête le budget et la politique générale du Syndicat.

Pour faciliter la gestion quotidienne, le Comité syndical a délégué une partie de ses attributions au Bureau et au Président.

LE BUREAU

Elu par le Comité syndical, le Bureau est composé du Président, de 15 Vice-Présidents et de 14 Membres.

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La CAO est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures de marchés publics (appel d'offres, marché négocié ou dialogue compétitif). Elle est seule habilitée à examiner les offres, à les classer et à choisir l'attributaire du marché.

Le Syndicat a mis en place une Commission d'Appel d'offres achat énergie.

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

La commission des services publics locaux permet de recueillir les avis et les attentes des usagers et d'accroître leur participation en vue de renforcer la qualité du service public du gaz et de l'électricité.

Elle examine :

Les Comptes Rendus Annuels des Concessions d'ENEDIS et de GrDF présentés chaque année au SMED13. Elle présente les Rapports de Contrôle de Concession réalisés par le Syndicat.

Elle émet son avis sur :

Les projets DSP pour la distribution publique de gaz.
La création d'une régie autonome.

Elle est constituée :

D'un Président, des Délégués des communes-membres, d'associations et d'experts.

LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

Elle est chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données.

Le Syndicat est représenté par :

Jack SAUTEL, Président
Laurent GESLIN, Vice-Président
Michelle GRAZIANO, Vice-Présidente
Michel PERONNET, Membre du Bureau

LES COMMISSIONS EXTRA-SYNDICALES CONSULTATIVES

8 commissions de travail sont force de proposition et de réflexion. Elles émettent un avis consultatif.

Commission réseaux électriques, contrôle et travaux

Animateur : Laurent GESLIN
Vice-Président
Maire de Mas-Blanc-des-Alpilles

Commission réseau gaz, contrôle, travaux, et économie d'énergie

Animateur : Jules SUSINI
1^{er} Vice-Président
Adjoint au Maire d'Aix-en-Provence

Commission Eclairage public

Animateur : Jean-Pierre MUTERO
Membre du Bureau
Adjoint au Maire de Saint-Mitre-les-Remparts

Commission Transition énergétique

Animateur : Michel LAN
Vice-Président
Maire de La Destrousse

Commission déploiement des infrastructures de recharge électricité et gaz naturel

Animateur : Michel PERONNET
Membre du Bureau
Adjoint au Maire de Grans

Commission communication

Animateur : Bernard BASTIDE
Vice-Président
Adjoint au Maire de Gardanne

Commission Achat d'Énergies

Animateur : Jules SUSINI
1^{er} Vice-Président
Adjoint au Maire d'Aix-en-Provence

Comité de pilotage du schéma directeur concession gaz

Animateur : Christian BURLE
Vice-président
Maire de Peynier



LES SERVICES

En 2016, l'équipe du SMED13 est composée de 18 agents dont 9 femmes et 9 hommes. La moyenne d'âge est de 47 ans. Le plus jeune a 23 ans et le plus âgé 60 ans.

En mars, François CAPON a été nommé au poste de Directeur Général des Services.

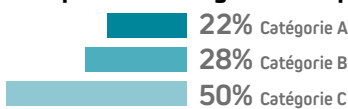
Régine CONSTANT est depuis secrétaire du Directeur Général des Services.

En mai, Antoine PALMINO, nouvel agent a été recruté au sein du service Concession Gaz, en charge des relations communes, achat énergies et mobilité propre.

La répartition

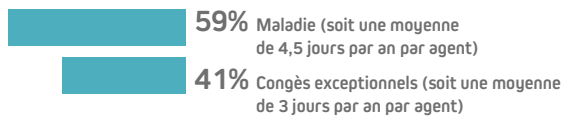
- 14 agents sont titulaires de la Fonction Publique Territoriale et 3 agents sont contractuels en CDI.
- 1 agent est stagiaire de la Fonction Publique Territoriale.
- 4 agents en catégorie A, 5 agents en catégorie B et 9 agents en catégorie C.
- 4 agents sont à temps partiels.

La répartition catégorielle du personnel



L'absentéisme

En 2016, on dénombre 132 jours d'absences dont 78 jours liés à la maladie et 54 jours pour congés exceptionnels (enfant malade, fonction élective, décès, hospitalisation membre de la famille, mariage, examen médical, examen professionnel, déménagement...).



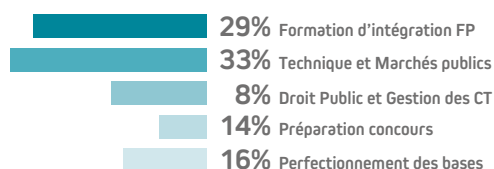
La formation

En 2016, la somme de 7 420 € en complément de la cotisation CNFPT obligatoire a été consacrée à la formation. Ces journées ont été dispensées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ou par des organismes habilités (tels que Pragmalys, AEC, cabinet Lanzarone).

51 jours de formation ont été effectués par 13 agents du Syndicat :

- 17 jours ont été consacrés à la formation technique : transition énergétique, biodiversité, réglementation DICT, éclairage public et marchés publics.
- 4 jours au droit public et à la gestion des collectivités territoriales.
- 8 jours, liés à des sessions de perfectionnement des bases
- 15 jours à la formation d'intégration.
- Et 7 jours ont été destinés à la préparation aux concours.

La répartition des jours de formations 2016



LE PATRIMOINE DU SMED13

ELEMENTS FINANCIERS DE LA CONCESSION ELECTRICITE	2015	2016	VARIATION
Valeur nette du patrimoine concédé électricité	762 186	781 797	2,5%
Redevance R1 (fonctionnement) électricité	553 867	556 195	0,4%
Redevance R2 (investissement) électricité	452 472	558 059	18,9%

CARACTERISTIQUES DE LA CONCESSION ELECTRICITE	2015	2016	VARIATION
Réseau BT souterrain	6 160 562	6 275 995	1,8%
Réseau BT aérien	6 664 203	6 627 102	-0,6%
Total réseau BT	12 824 765	12 903 097	0,6%
Taux d'enfouissement BT	48,00%	48,6	
Réseau HTA souterrain	5 211 534	5 345 808	2,5%
Réseau HTA aérien	2 527 637	2 508 018	-0,8%
Total réseau HTA	7 739 172	7 853 827	1,5%
Taux d'enfouissement HTA	67,30%	68,1	
Postes de transformation HTA/BT	10 717	10 799	0,8%

CLIENTS DE LA CONCESSION ELECTRICITE	2015	2016	VARIATION
Nombre de clients électricité	643 253	650 201	1,1%
Dont offre de marché	86 068	113 475	24,2%
Energie acheminée en kWh	6 953 935 493	6 829 292 552	-1,8%
Recette d'acheminement	252 017 284	251 701 447	-0,1%

QUALITE ET SECURITE ELECTRICITE	2015	2016	VARIATION
Durée moyenne de coupure par client BT hors événements exceptionnels (critère B HIX)	69	63	-8,3%
Nombre de clients mal alimentés en électricité	3 724	3 696	-0,8%

ELEMENTS FINANCIERS DE LA CONCESSION GAZ	2016	2015	VARIATION
Valeur nette du patrimoine concédé gaz	131 195 474,00 €	116 864 600,00 €	10,92%
Redevance R1 (fonctionnement) gaz	485 913,00 €	482 003,00 €	0,80%

CARACTERISTIQUES DE LA CONCESSION GAZ	2016	2015	VARIATION
Longueur réseau BP	26 415	27 961	-5,85%
Longueur réseau MP	2 071 853	2 054 875	0,82%
Total longueur réseau gaz	2 098 268	2 082 836	0,74%
Dont Polyéthylène (PE)	1 503 410	1 486 257	1,14%
Dont Acier	583 075	583 694	-0,11%
Dont Autres	11 783	12 885	-9,35%
Postes de distribution	116	117	-0,86%

CLIENTS DE LA CONCESSION GAZ	2016	2015	VARIATION
Nombre de clients gaz naturel	93 323	92 296	1,10%
Energie acheminée en kWh	2 263 037	2 250 047	0,57%

QUALITE ET SECURITE GAZ	2016	2015	VARIATION
Nombre d'incidents sur réseau gaz naturel	1 192	1 339	-12,33%
Clients coupés suite à incident	2 512	3 311	-31,81%

LE BILAN FINANCIER

COMPTE ADMINISTRATIF

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Titres émis		3 087 415,36		7 656 366,		10 743 781,54
Mandats émis	2 467 004,94		6 940 619,96		9 407 624,90	
Résultat de l'exercice		Excédent 620 410,42		Excédent 715 746,22		1 336 156,64
Résultats reportés		Excédent 917 895,41	Déficit 315 908,71			Excédent 653 839,50
Résultats de clôture		Excédent 1 590 158,63		Excédent 399 837,51		Excédent 1 989 996,14
Restes à réaliser		Excédent 620 410,42		Excédent 715 746,22		1 336 156,64
Capital emprunt à rembourser			741 609,61			
Résultat net		1 590 158,63	1 541 609,61	399 837,51		Excédent 448 386,53

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLÉ	REALISE 2016
Atténuations de charges (remboursements salaires)	7 447,64
Redevances	1 600 167,03
Redevances R1 GrDF	485 913,02
Redevances R1 ENEDIS	556 195,14
Redevances R2 ENEDIS	558 058,87
TCCFE	721 301,80
Participations communes	
Cotisations	115 839,00
Participation à la maîtrise d'œuvre travaux	297 458,36
Participation groupement achat électricité	46 418,33
Participations Diagnostics éclairage public	12 247,20
Subvention Ademe Diagnostics éclairage public	184 967,40
Autres produits gestions courantes	277,12
Autres produits exceptionnels	8 542,48
Opérations d'ordre	92 749,00
Total recettes	3 087 415,36

RECETTES D'INVESTISSEMENT

LIBELLÉ	REALISE 2016
Dotation fonds divers et réserves	740 311,70
FCTVA	340 311,70
Excédent de fonctionnement capitalisé	400 000,00
Subventions d'équipement de l'Etat	
Subventions d'investissements	5 186 102,81
Budget communautaire et fonds structurels	54 334,40
FACE	1 407 576,05
Participation des communes	2 387 963,42
Participation d'EDF	912 733,94
FACE	242 800,00
Département	390 615,00
Région	32 880,00
TVA des travaux électricité	733 286,65
Virements d'ordre amortissement	263 378,37
Opérations patrimoniales	733 286,65
Total recettes	7 656 366,18

Redevance R1. Redevance concession électricité due par ENEDIS au Syndicat, destinée à financer des dépenses de structure supportées par le SMED13 pour l'accomplissement de ses missions (contrôle de concession, fonctionnement des services...). Elle est fonction de la longueur du réseau concédé et de l'importance de la population desservie.

Redevance R2. Redevance concession électricité due par ERDF au Syndicat. Son montant est proportionnel aux investissements réalisés par le SMED13, et à ceux consentis par les communes en matière d'éclairage public.

Redevance R1 concession GAZ : Redevance due par GRDF destinée au fonctionnement du SMED13 pour sa compétence GAZ.

Les ressources provenant des collectivités membres

Les cotisations des communes : composées d'une part forfaitaire de 200 € plus une part variable fixée à 0,08 € par habitants.

Cotisation des communes = 115 83 €

La participation à la maîtrise d'œuvre = 297 458,36 €
5 % des travaux en électrification rurale, 7 % en article 8
Participations des communes aux diagnostics des installations d'éclairages publics = 12 247,20 €

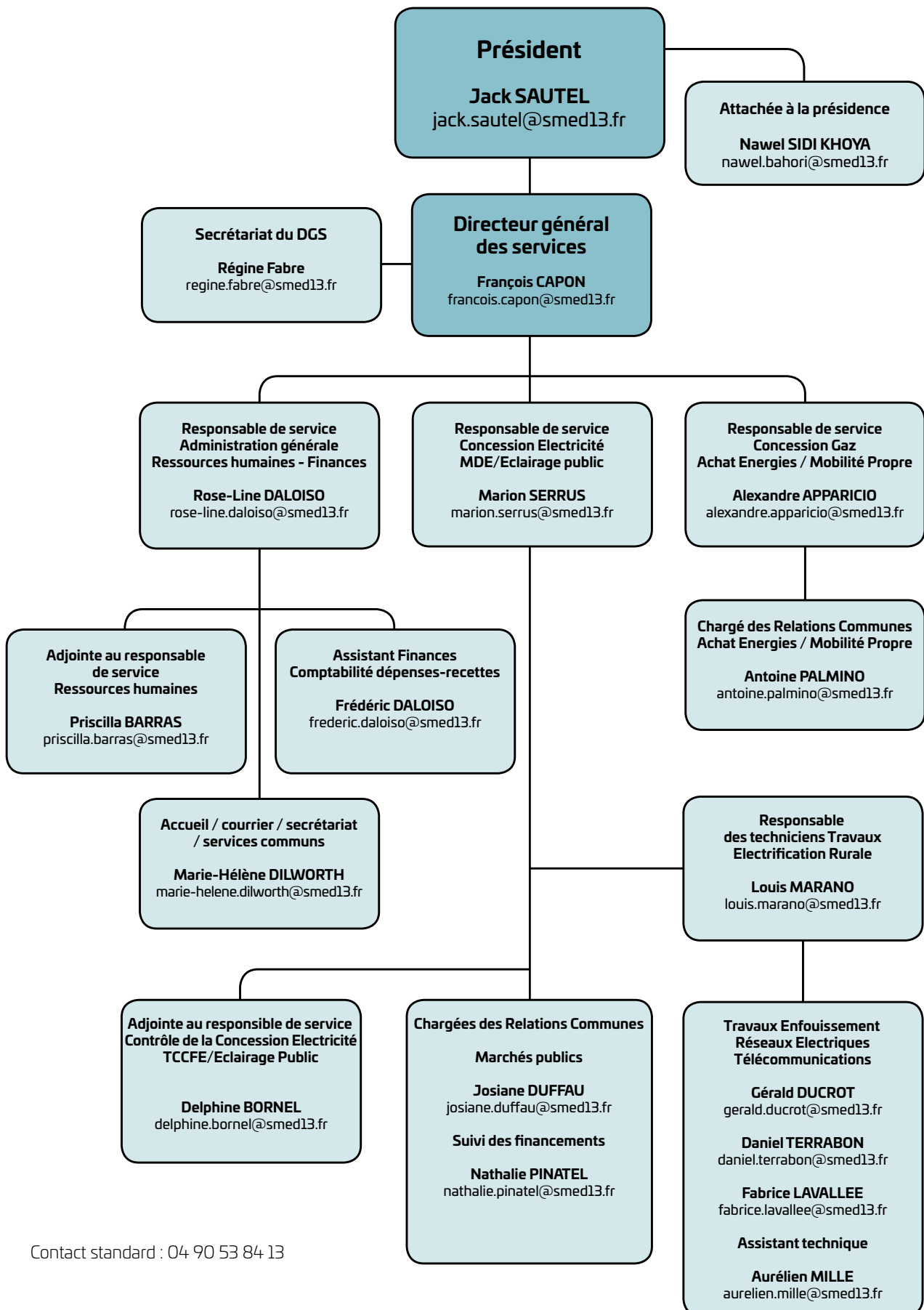
La taxe sur la consommation finale d'électricité

Depuis 2012, le SMED13 perçoit la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité en lieu et place des 21 communes du département comptant moins de 2000 habitants et reverse à ces communes 99,5% du produit de cette taxe.

Par délibération du 1^{er} juin 2015, le Comité syndical a décidé :

- de fixer à 8,50% le coefficient multiplicateur appliqué aux deux tarifs de référence de la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité mentionnés à l'article L.3333-3 ;
- 99,5% du produit de la taxe perçue par le SMED13 sur le territoire de la commune sont reversés par le SMED13 à cette commune.

L'ORGANIGRAMME



Contact standard : 04 90 53 84 13

LES PERSPECTIVES ET LES ORIENTATIONS

LES CHANTIERS 2017

Métropole Marseille-Aix Provence

Nous poursuivons notre travail de préparation de l'échéance du 1^{er} janvier 2018. Nous participerons aux différents groupes de travail et nous défendrons nos compétences et notre savoir-faire.

Mobilité propre

2017 confirmera notre engagement en faveur de la mobilité propre avec la concrétisation de nos projets.

- Mise en service de la première station GNV intercommunale de la Région. Elle avitaillera les véhicules municipaux d'Auriol, La Destrousse, Roquevaire.



- Rapprochement entre le distributeur et le transporteur de gaz dans l'objectif de préparer un maillage futur de stations GNV.
- Installation des **50 premières bornes de recharge** de véhicules électriques, lançant ainsi le plan de déploiement départemental du SMED13 soutenu par l'ADEME.

Clarification des procédures de la Maîtrise d'ouvrage des travaux d'intégration des réseaux électriques dans l'environnement

Le travail développé en commun avec ENEDIS portera ses fruits pour la bonne exécution des programmes annuels de travaux.

Contrôle des concessions

Les premiers résultats issus de l'expertise des concessions, tels que nous les avons définis cette année, paraîtront en 2017. Nous sommes pleinement conscients que nous rentrons dans une période importante dans la vie de nos concessions de distribution d'énergie avec la programmation des renouvellements des contrats. Nous serons particulièrement attentifs à ces nouveaux cahiers des charges qui devront prendre en compte les objectifs de transition énergétique dans l'intérêt de nos territoires.

Mutualisation des moyens

Nous renouvelerons les marchés de fourniture d'électricité et de gaz. Fort de l'expérience que nous avons acquise ces deux dernières années, nous voulons sécuriser l'approvisionnement énergétique de nos membres. Nous avons, au cours de nos réunions mensuelles et de nos groupes de travail, pris en compte vos remarques et vos recommandations. Elles sont venues enrichir les cahiers des charges. Nous soutiendrons les offres d'énergie verte en proposant des possibilités plus accessibles.

Eclairage public

Les diagnostics se poursuivent, 35 ont été réalisés pour la tranche 1 et 34 sont en cours pour la tranche 2. Ce programme constitue un facteur important des connaissances du patrimoine de l'énergie de nos communes.



Ressources

Pour l'exécution de sa mission de service public, soucieux d'apporter un savoir-faire approprié, nous procéderons à des embauches et des renouvellements d'agents pour compenser les départs à la retraite et renforcer les compétences techniques.

LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2016

N° D'ORDRE	DATE	INTITULÉ
2016-01	16/03/2016	Renouvellement convention médecine du Travail
2016-02	Bureau	Demande subvention Conseil Départemental - Telecom réalisation 2017
2016-03		Marché d'études cartographie
2016-04		Demande de subvention C.D. diagnostic éclairage GIGNAC TARASCON
2016-05		Convention télérelevé SEM
	11/05/2016	
2016-06	Comité syndical	Compte de gestion 2015
2016-07		Compte administratif 2015
2016-08		Affectation des résultats
2016-09		Budget supplémentaire 2016
2016-10		Sortie d'inventaire
2016-11		Vente station GNV SALON DE PROVENCE
2016-12		Répartition FACE - 2016
2016-13		Programme article 8 - 2016
2016-14		Demande subvention Conseil Départemental
2016-15		Convention co-maîtrise d'ouvrage
2016-16	8/07/2016	Adhésion au groupement de commandes de contrôle technique des ouvrages
2016-17	Bureau	Prime de responsabilité emploi de direction
2016-18		Convention transfert provisoire maîtrise ouvrage réseaux électriques
2016-19		Reliquat article 8
2016-20	20/10/2016	Ligne de trésorerie
2016-21	Bureau	RIFSEEP
2016-22		Création d'un poste adjoint administratif 1 ^{ère} classe
2016-23		Adhésion au groupement de commandes de bornes de recharge pour véhicules électriques
2016-25		Convention SMED13/ENEDIS/THD PACA - support commun
2016-26		Convention SMED13/ENEDIS - échanges cartographie
2016-27		Convention SMED13/ENEDIS relative à l'utilisation du service extranet carto d'ENEDIS
2016-28	30/11/2016	D.M.1 Budget 2016
	Comité syndical	
2016-29		Autorisation de mandater
2016-30		Renouvellement des membres de la commission consultative domaine énergie
2016-31		Consommation de crédit FACE 2014-2015 - 2 ^{ème} répartition



Directeur de la publication : Président, Jack Sautel
Responsable d'édition : Vice-Président, Délégué à la communication, Bernard Bastide
Elaboration : Commission de communication
Coordination : François Capon DGS et Nawel Sidi Khoya Attachée à la présidence
Edition : Septembre 2017 - Réalisation : Beluga 06 07 56 18 32



SMED13

Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône

1, avenue Marco POLO - CS20100 - 13141 Miramas Cedex

Tél. : 04 90 53 84 13 - Fax : 04 90 53 84 14 - infosmed13@smed13.fr - www.smed13.fr